

Questions écrites d'Energie en Actions - Assemblée Générale EDF 26 juillet 2016

A Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'EDF :

Communication / augmentation de capital envisagée :

L'association Energie en actions d'actionnaires salariés souhaite que l'augmentation de capital projetée réussisse, et que de nombreux investisseurs particuliers, dont des salariés et anciens salariés puissent témoigner de leur soutien et de leur confiance dans le Groupe en y participant. Mais ce va être difficile, non seulement par rapport au contexte économique et énergétique, mais aussi parce que l'entreprise a :

- eu ces dernières années une communication financière grand public trop positive (par ex : sur la dette « maîtrisée », via des émissions hybrides à coût élevé) et la sortie du CAC40 a constitué un choc pour de nombreux épargnants et pour les salariés, qui risquent d'être difficiles à mobiliser,
- insuffisamment réagi, ces derniers mois, face à des attaques, voire des campagnes de dénigrement, qui ont fortement nuit à l'image d'EDF.

Quelle communication réaliste, tant vers l'interne que l'externe, envisagez-vous pour montrer concrètement qu'EDF défend ses intérêts, et ceux de ses actionnaires minoritaires (notamment vis-à-vis de son actionnaire majoritaire) et ce qui est fait pour s'adapter au contexte actuel de prix bas, redonner des perspectives, et mobiliser l'interne, pour l'avenir à court, moyen et long terme et montrer qu'une augmentation de capital de 4 milliards sera suffisante face aux enjeux à venir ?

Augmentation de capital envisagée et détention d'actions par les administrateurs

Dans un contexte relativement difficile, vous prévoyez de demander aux actionnaires de témoigner de leur soutien à l'entreprise en participant à cette opération. **Ne conviendrait-il pas que les administrateurs, qui le peuvent, témoignent également de leur confiance dans l'entreprise, en achetant des actions EDF et/ou en participant à l'opération projetée ?**

L'examen du chapitre 4.5 du document de référence 2015 montre en effet qu'au 31/12/2015 : seuls 7 administrateurs étaient actionnaires d'EDF, avec un nombre total d'actions détenues de seulement 3 359 actions EDF. Dans le paragraphe 4.1 de ce document, l'entreprise essaye de justifier la non application de la résolution n° 20 du code AFEP-MEDEF (« *l'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder un nombre significatif d'actions au regard des jetons de présence perçus : à défaut de détenir ces actions lors de son entrée en fonction, il doit utiliser ses jetons de présence à leur acquisition* »).

L'association Energie en actions d'actionnaires salariés se permet de rappeler :

- que la société Orange, qui se trouve dans une situation relativement proche d'EDF en termes de gouvernance, impose aux administrateurs, qui le peuvent, une détention minimale de 1000 actions,
- le dernier paragraphe de l'article 14 de ce même code AFEP-MEDEF qui précise que « *Bien que la loi ne l'impose pas, il est indispensable que les statuts ou le règlement intérieur fixent un nombre minimum d'actions de la société concernée que doit détenir personnellement chaque administrateur ...* ».

Ne conviendrait-il donc pas, au regard du contexte actuel, que l'entreprise revoit sa position, et accepte d'introduire une obligation minimale de détention d'actions par les administrateurs (qui le peuvent) ?

Rattrapage tarifaire

Le Conseil d'Etat a décidé le 15 juin 2016 d'annuler l'arrêté du 28 juillet 2014 sur les tarifs réglementés de vente d'électricité, ce qui va se traduire par un rattrapage tarifaire étalé sur plusieurs mois, et par un supplément de recettes pour l'entreprise, qui devrait être comptabilisé en totalité sur l'exercice 2016. Pourriez-vous nous **préciser le montant correspondant** ?

Compte tenu de l'étalement, et des risques de difficultés de recouvrement auprès de clients, notamment ceux ayant changé de fournisseur, **ne conviendrait-il pas de prévoir d'exclure ce supplément de recettes comptables de l'assiette du résultat net récurrent de l'exercice 2016 à distribuer** ?

Association Energie en Actions, Immeuble EDF - Carré Vert, 45 Rue Kléber, 92300 LEVALLOIS-PERRET
contact.energieenactions@gmail.com <http://www.energie-en-actions-edf.fr>

Association créée en 2006, suite à l'ouverture du capital d'EDF, Energie en actions est la plus importante association d'actionnaires salariés du groupe EDF. Elle a pour objet de défendre les intérêts du Groupe et de ses actionnaires, salariés et anciens salariés, en toute indépendance. Défendre les actionnaires salariés, c'est défendre la valeur de l'action EDF à travers une stratégie de développement durable du groupe EDF créatrice de valeur dans la durée, et promouvoir la distribution d'un dividende conforme aux normes du marché. Energie en actions souhaite que l'actionnariat salarié se développe à EDF et qu'il devienne un élément moteur dans l'association des salariés et anciens salariés à la performance de l'entreprise. L'association veut rassembler tous ceux et celles qui partagent ces positions.